



## **POLITIQUE SUR LES LANGUES OFFICIELLES**

**ÉNONCÉ DE POLITIQUE :** Canada Snowboard s'engage à répondre aux besoins et aux préférences linguistiques de ses membres et individus francophones et anglophones.

<b>Catégorie de la politique :</b>	Gouvernance
<b>Pouvoir d'approbation :</b>	Conseil d'administration
<b>Bureau ou département responsable :</b>	Directeur exécutif
<b>Date d'approbation :</b>	18 juin 2019
<b>Prochaine date de révision :</b>	Annuelle
<b>Approbation de(s) date(s) de révision :</b>	11-05-2019 – « Politique sur les langues officielles »
<b>Politiques connexes :</b>	

### **But**

1. La présente politique a pour but d'expliquer comment Canada Snowboard s'acquittera de ses obligations en matière de langues officielles.

### **Portée et champ d'application**

2. Les communications écrites, lorsque les circonstances le justifient, seront disponibles dans les deux langues officielles.
3. En cas de divergence ou de différend quant à la nécessité ou non de traduire un document, c'est le directeur exécutif qui décidera s'il y a lieu de le faire.
4. En cas de litige concernant un document écrit, la langue source prévaut sur le document traduit.
5. Tous les efforts seront faits pour s'assurer que les clients de Canada Snowboard obtiennent les services de Canada Snowboard dans la langue officielle de leur choix.
6. Toute la correspondance adressée au bureau de Canada Snowboard sera traitée dans la langue officielle dans laquelle elle a été reçue.

### **Politique générale**

7. Le français et l'anglais sont les langues officielles de Canada Snowboard.
8. Canada Snowboard doit conserver la capacité de communiquer dans les deux langues officielles.
9. Des limitations des capacités et des ressources peuvent ne pas permettre à Canada Snowboard de traduire rapidement tous les documents internes ou de fournir les versions française et anglaise en même temps. Les documents internes ne peuvent être fournis qu'en français sur demande.